



Obtention d'un passeport : demande de preuve de la nationalité fr

Par **Adrienne**, le **28/04/2008** à **17:23**

Bonjour

Mon fils est né en 1982 à Conflans saint honorine

Je suis française née en 1956 en Tunisie (française).

Mon mari est né au Portugal en 1958 et a acquis la nationalité française après notre mariage, en 1983.

Aujourd'hui, mon fils a besoin d'un passeport pour son travail.

Il est français puisque né en France d'une mère française

Les services de la Mairie de Noisy le Grand lui réclament de prouver que ses parents sont français...????? sans quoi il n'aura pas le passeport.

J'ai besoin de votre aide parce qu'il a vraiment besoin de ce passeport pour partir en séminaire au Maroc début juin avec son entreprise qui vient de l'embaucher, s'il ne peut pas y aller, il y a des risques pour que l'entreprise ne renouvelle pas son contrat.

Je précise qu'il possède un ancien passeport ainsi qu'un carte d'identité

Vu l'urgence, merci de votre aide rapide.